

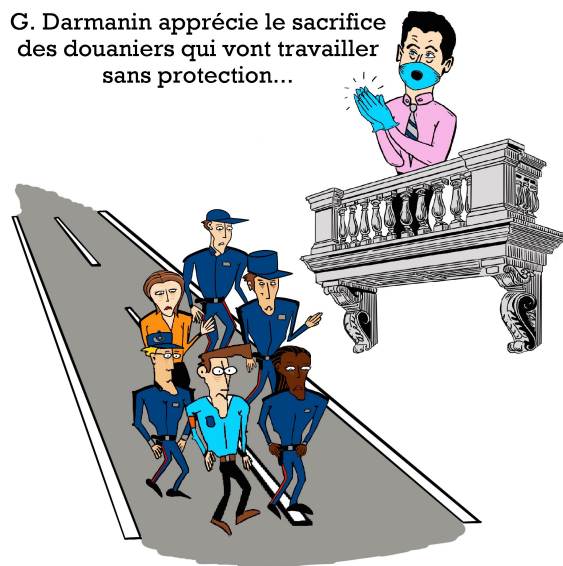


Masques périmés : Le gouvernement justifie l'austérité !

C'est l'une des questions du moment : la pénurie de masques en France. Dans dans le monde médical et paramédical (pharmacies, maisons de retraite, pompiers), mais aussi partout ailleurs. Et l'administration des Douanes ne déroge pas à la règle.

La mondialisation, les délocalisations industrielles et les pertes de souveraineté sanitaire sont remises en cause.

L'autre point attisant la tension est l'efficacité du masque lorsqu'est atteinte (ou dépassée...) sa date de péremption. Et la communication gouvernementale n'aide à y voir clair.



G. Darmanin apprécie le sacrifice des douaniers qui vont travailler sans protection...

Entité	Date limite d'utilisation des masques FFP2 : ce que disaient les experts et ce que dit désormais le Gouvernement	
	Avant la crise sanitaire Covid-19	Pendant la crise sanitaire Covid-19
Ministères économiques et financiers (Bercy)	2013 : <u>Date de péremption !</u>	30 mars 2020 : <u>Pas de date limite !</u> Mais des tests visuels !
Ministère de la Santé	2010 : <u>Date de péremption !</u>	06 mars 2020 : <u>Pas de date limite !</u> Mais des tests visuels !
	2019 : <u>1 an avant la date de péremption !!!</u>	
Ministère du Travail	2007 : <u>Date de péremption !</u>	26 mars 2020 : <u>6 mois après la date de péremption !</u>
		MAJ du 27 mars 2020 : <u>2 ans après la date de péremption !</u>
INRS (Institut national de recherche et de sécurité)	Jusque février 2020 : <u>Date de péremption !</u>	30 mars 2020 : <u>2 ans après la date de péremption !</u>

Avant 2020, il ne fallait en aucun cas dépasser la date de péremption.

Désormais, en pleine crise du Covid-19, la date importerait peu ?! Et ce qui compterait ce sont des tests visuels de vérification !? Cela est commode pour le Gouvernement employeur : se décharger de sa responsabilité en la transférant vers la personne utilisatrice. Or des personnels soignants, donc qualifiés pour se comporter en ambiance virale au port de protections, sont décédés.

En réalité, la communication officielle le dit : la pénurie de masques imposa de revoir leur doctrine d'utilisation. Or ce n'est pas aux personnels de s'adapter. Aussi, nous enjoignons nos collègues à refuser de mettre leur vie, celle de leurs proches et de la collectivité en danger.

Nous préconisons (sur la base des préconisations officielles d'avant pénurie !) **le port de masques dont la date de péremption n'est pas dépassée.**

Paris, le jeudi 2 avril 2020



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes

Annexe : Détails des divers positionnements officiels

Entité	<u>Date limite d'utilisation des masques FFP2 :</u> ce que disaient les experts et ce que dit désormais le Gouvernement	
	<u>Avant la crise sanitaire Covid-19</u>	<u>Pendant la crise sanitaire Covid-19</u>
Ministères éco-nomiques et financiers (Bercy)	<p>2013 : Date de péremption !</p> <p>« Les masques FFP2, acquis à l'occasion de la pandémie du virus A(H1N1) de 2009 et arrivés à péremption, ne doivent plus être utilisés ; ils devront être détruits. »</p> <p>Source Secrétariat général, service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité – 18/09/2013 : note n°72 bis/HFDS/MEF/MCAS – Protection des agents face aux maladies hautement pathogènes à transmission respiratoire (p2)</p>	<p>30 mars 2020 :</p> <p>Pas de date limite ! Mais des tests visuels !</p> <p>« La conduite à tenir pour l'utilisation des masques FFP2 avec une date de péremption dépassée a été fixée par note datée du 6 mars dernier signée du Professeur Salomon, directeur général de la santé [NDLR, voir ligne ci-dessous]. Cette note fixe comme seules conditions pour l'utilisation des masques périmés le respect des consignes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Vérifier que les masques aient été stockés dans des conditions de conservation conformes à celles préconisées par le fabricant ou le distributeur. Soumettre les masques, avant leur utilisation, à quatre tests successifs consistant à : <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'intégrité des conditionnements par contrôle visuel ; - vérifier l'apparence (couleur d'origine) du masque par contrôle visuel ; - vérifier la solidité des élastiques et de la barrette nasale de maintien du masque ; - réaliser un essai d'ajustement du masque sur le visage. » <p>Source : Flash agents n°6 du ministère de l'Action et des Comptes publics, transmis par messagerie électronique.</p>
Ministère de la Santé	<p>2010 : Date de péremption !</p> <p>« Les masques FFP2 sont sujet à un vieillissement naturel. C'est pourquoi ils ont une date de péremption au-delà de laquelle leur efficacité ne peut être garantie. »</p> <p>Source : Direction Générale de la Santé – Questions réponses pour les professionnels de santé (p11) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/OR_Professionnels_de_sante18021_0.pdf</p> <p>2019 : 1 an avant la date de péremption !!!</p> <p>« Le stock devrait être renouvelé pour éviter d'atteindre la date de péremption des masques. [...] l'objectif étant que ce stock puisse tourner pour être utilisé dans les établissements de santé et médico-sociaux un an avant leur péremption. »</p> <p>Source : Santé publique France – Avis d'experts relatifs à la stratégie de constitution d'un stock de contre-mesures médicales (p7) - Mai 2019</p>	<p>06 mars 2020 :</p> <p>Pas de date limite ! Mais des tests visuels !</p> <p>« Au regard des éventuels stocks disponibles dont la date de péremption est dépassée [...] il est désormais proposé une conduite à tenir afin de permettre l'utilisation de ces derniers. Pour cela, il convient que les structures sanitaires et professionnels de santé en cabinet détenteurs de stock de masques FFP2 avec une date de péremption dépassée réalisent les tests nécessaires afin de vérifier leur possible utilisation [...] ».</p> <p>Source Direction Générale de la Santé / Centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUS), instruction du Pr Jérôme Salomon (Directeur Général de la Santé – DGS) : MINSANTE/CORRUS n°2020 20 : Conduite à tenir pour l'utilisation de masques FFP2 avec une date de péremption dépassée – 06/03/2020</p>
Ministère du Travail	<p>2007 : Date de péremption !</p> <p>« Pour être efficace, le masque doit [...] être utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice. »</p> <p>Source Direction Générale du Travail : Circulaire DGT 2007/18 du 18/12/2007 relative à la continuité de l'activité des entreprises et aux conditions de travail et d'emploi des salariés en cas de pandémie grippale (Annexe 11)</p>	<p>26 mars 2020 :</p> <p>6 mois après la date de péremption !</p> <p>MAJ du 27 mars 2020 :</p> <p>2 ans après la date de péremption !</p> <p>« Après avoir autorisé hier l'utilisation, sous certaines conditions cumulatives, des masques FFP2 périmés depuis moins de 6 mois [...] Le Ministère du Travail a reçu des analyses complémentaires permettant d'autoriser l'utilisation des masques FFP2 dont la date de péremption n'excède pas 24 mois en respectant impérativement les mêmes consignes [...] ».</p> <p>Source ministère du Travail : https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-le-ministère-du-travail-autorise-désormais-et-sous-certaines</p>
Bonus : INRS (Institut national de recherche et de sécurité ; instance paritaire où ne siège pas SOLIDAIRES)	<p>Jusqu'en février 2020 : Date de péremption !</p> <p>« Sur le plan juridique, dès leur que la date de péremption est dépassée, les masques de protection respiratoire ne peuvent être ni revendus, ni mis à la disposition, ni cédés même à titre gratuit, ni utilisés. »</p> <p>Source : http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html (Jusqu'au 29/03/2020, accessible en cache)</p>	<p>30 mars 2020 :</p> <p>2 ans après la date de péremption !</p> <p>« Dans le contexte lié à la crise du Covid-19 et à la <u>pénurie</u> de masques FFP2, le Ministère du Travail autorise l'utilisation des masques FFP2 dont la date de péremption n'excède pas 24 mois sous certaines conditions [...] ».</p> <p>Source : http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html (MAJ du 30/03/2020)</p>



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>



SolidairesDouanes



SolidR_DOUANES



solidaires_douanes